

Projet de transformation du Centre de traitement des déchets d'Ivry-Paris13 NOTE CRITIQUE DU PRÉ-PROGRAMME

DEMANDES DE L'ASSOCIATION TAM-TAM

- SUR L'ÉVOLUTIVITÉ-RÉVERSIBILITÉ (de l'incinération)

L'évolutivité du projet est une caractéristique très importante du programme au regard du « flou » concernant les réels besoins en matière de traitements des déchets, sur une échelle de 40 ans. C'est aussi un « marqueur » majeur de la prise en compte (ou non!) des avancées obtenues par la concertation post Débat public.

Sur l'aspect incinération du programme, l'intérêt de construire 3 fours au lieu de 2 doit être laissé au libre choix des équipes qui concourront au Dialogue compétitif. Il doit être apprécié à l'aune de la grande difficulté de faire fonctionner des fours avec une baisse de charges importante, au delà de 35 % (et donc d'en concevoir!), et du profit qui pourrait être réalisé notamment en matière d'entretien et de modernisation-adaptabilité de cette unité en phase d'exploitation en recourant par exemple plus facilement à l'arrêt momentané d'un four (sur 3) tout en diminuant l'impact. Le coût et la volumétrie ne pouvant constituer, à eux seuls, les critères d'acceptabilité les plus déterminants, nous attendons du SYCTOM qu'il maintienne son « ouverture » et ses engagements sur cette évolution significative du projet et qu'il en garantisse la possibilité.

> Nous demandons l'ajout ci-dessous (texte souligné) dans le point 10.2.:

« ... Elle est constitué: - de 2 ou 3 lignes de four chaudières de capacité identique.... »

- SUR LE TMB

Le SYCTOM est en dialogue avec le syndicat en charge du traitement des déchets du Marché de Rungis pour rendre possible la prise en charge d'une partie de l'unité de tri-mécanisation-biologique de la futur usine d'Ivry. Le syndicat espère un accord au plus tard avant l'été 2012. Face à cet important enjeu, nous souhaitons aussi vivement que le SYCTOM réfléchisse à des solutions de secours. Du fait des contraintes réglementaires qui pèsent sur le stockage des bio-gazs, cette externalisation est l'unique voie pour rendre le TMB (sur Ivry) le plus performant possible en se conformant à l'esprit des Grenelle. Il est très surprenant que le pré-programme n'aborde pas (même de manière optionnelle) ce point et ne fixe pas d'objectifs de performance du process contraignants. En l'état le pré-programme fait fi des remarques faites au cours de la concertation, notamment sur la « fausseté » à afficher un dispositif de tri-primaire non performant alors qu'il démobilise le geste de tri à la source.

> Nous demandons l'ajout ci-dessous (texte souligné) dans point 7.2.:

« ...Le dimensionnement du procédé de tri mécanique est volontairement limité à 365 000 tonnes/an, mais pourrait être réparti sur deux sites. La performance du process sera, à minima, équivalent à celui de l'unité de Romainville/Bobigny. La répartition ou non des tonnages sera fixé à la date du XX/XX/2012 (à définir)»

- SUR LES BIO-DÉCHETS

Sans aucuns éléments d'information invalidant l'externalisation possible du traitement des biodéchets du bassin versant d'Ivry Paris XIII dont le SYCTOM semblait vouloir étudier la pertinence (cf. bilan), le traitement avec méthanisation des bio-déchets s'impose sur le site de l'usine Paris-Ivry! Quid des possibilités de mutualisation notamment avec l'unité de Blanc Mesnil/Aulnay-sous-Bois (spécialisée dans les bio-déchets) qui déversera par ailleurs 18000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles à Ivry? Comme nous l'avons demandé dans notre document de synthèse de décembre 2010, une étude s'impose sur le transport alternatif intersites de ces matières et autres résidus afin de rendre plus fluide le travail en réseau des unités du SYCTOM et meilleur possible la solidarité territoriale. Aussi afin de se prémunir de la possible non compatibilité de ce type de traitement en milieu urbain dense qui pourrait apparaître à l'usage et de ne pas

obérer des possibilités d'externalisation (notamment vers des lieux plus proches d'une utilisation industrielle du compost) qui pourraient voir le jour dans le futur, une réversibilité des installations doit être dument mentionnée.

> Nous demandons d'indiquer dans le pré-programme que la chaine de traitement dédiée aux biodéchets soit réversible et puisse aussi traiter des OMR de manière performante.

ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE

- BILAN SYCTOM DU 30 MARS 2011 (Éléments de réponses du syndicat)

La capacité de traitement des déchets organiques

encadré p 32: « ...le syndicat ne s'interdit pas de réfléchir à la proposition d'externaliser le traitement des biodéchets du bassin versant d'Ivry Paris XIII. »

Les solutions techniques pour adapter le centre à l'évolution du gisement des déchets

encadré p 33: « ...le SYCTOM souhaite mettre à l'étude l'opportunité de la mise en place de 3 lignes d'incinération (3 fours) ».

LES PREMIERS ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION POUR LE PROJET ET POUR LE SYCTOM

p 39: « - sur l'évolutivité et la réversibilité du futur centre: ... le SYCTOM s'est engagé à étudier la faisabilité ou non d'installer trois lignes d'incinération dans le cadre de la capacité de 350000 tonnes. »

et « ..., en considérant la faisabilité de mise en place d'une collecte séparative des biodéchets... les échanges lors des ateliers de concertation ont montré le bien fondé d'un traitement de ces biodéchets, soit sur le site d'Ivry-Paris XIII, soit en recherchant un site extérieur susceptible de les traiter. »

- PRÉ-PROGRAMME

> Notre avis: Sur l'évolutivité du projet, le TMB, et les bio-déchets, le pré-programme est en (fort) retrait par rapport aux intentions affichés par le SYCTOM dans son document de bilan en date de mars 2011.

7.2. Besoins de traitement à l'échéance de la mise en service du futur centre

Il est dit: « ...Le dimensionnement du procédé de tri mécanique est volontairement limité à 365 000 tonnes/an»

7.3. Evolution du gisement au cours de la durée de vie du centre

> Notre analyse: Pas d'indication sur l'externalisation possible du TMB et pas de lien avec l'optimisation du traitement par ce recours.

Par ailleurs il est indiqué: « Une diminution des besoins de traitement au cours de cette période de 40 ans se traduira également par une diminution des besoins d'incinération qui devra être prise en compte dans le dimensionnement des fours par une baisse de charges de ces fours qui devra atteindre au moins 35% en tonnage. Ces fours devront être également en mesure d'accepter des déchets avec des PCI évoluant à la hausse du fait de l'évolution de la composition des déchets. »

9.3. Tri primaire des ordures ménagères

> Notre constat: Pas d'indications chiffrés sur la performance du process

10.2. Caractéristiques de l'unité d'incinération

Il est précisé: « Elle est constitué: - de 2 lignes de four chaudières de capacité identique.... »